

LA FORGE D'ARFONS (1742/1770/1865), du SOR à l'ALZAU.

Bertrand GABOLDE, août 2014.

"Ainsi, tout s'efface et s'éteint, tout a changé d'aspect dans ces quartiers comme tant d'autres du voisinage d'ARFONS, où le délaissement et l'abandon ont remplacé l'exercice et l'activité du travail de jadis, qu'annoncent les restes d'anciennes forges que l'on retrouve, au pied du coteau couronné par le village. Cependant, des industries identiques existent dans des quartiers assez peu distants de la localité qui nous occupe. Celui qui, voulant étudier l'œuvre admirable de l'immortel RIQUET, se dirige de REVEL vers les sources de l'alimentation du CANAL du MIDI, peut entendre, en remontant la RIGOLE, le bruit du martinet qui retentit puissamment dans l'enfoncement des vallons".¹

Depuis l'Antiquité, on produit du fer en Montagne Noire, dans des bas-fourneaux bâtis auprès des filons d'oxyde de fer, que l'on bourre de minerai et de charbon de bois, et que l'on détruit après la cuisson pour en extraire une masse de métal, battue et étirée au marteau à bras afin d'en expulser les scories et les bulles d'air. Le Grand Ferrier des MARTYS, non loin d'ARFONS, est le plus important site métallurgique gallo-romain connu, et le Musée d'ARLES expose une barge du RHÔNE d'époque augustéenne, restaurée avec sa cargaison de barres de fer de la Montagne Noire.

Au Moyen-Age, autour de 1300, des communautés et des seigneurs de la Montagne Noire innovent en créant des " moulins de fer" qui utilisent l'énergie des torrents pour animer les soufflets et les marteaux d'une forge, une première fois à ESCOUSSENS en 1283, puis, à l'initiative des Dominicaines de PROUILHE, en 1315, sur l'ALZAU. Mais leur mouline de fer, tellement active au XIV^e siècle qu'elle était la principale ressource de leur Grange de RAMONDENS, n'a pas survécu aux malheurs du siècle suivant.

Au temps de LOUIS XIV, le ministre COLBERT, démiurge des eaux de la Montagne Noire avec RIQUET, de ses forêts avec FROIDOUR, voulut encore y trouver des mines de fer et de cuivre, et fit établir en 1669 une fonderie d'essai à CALS, c'est-à-dire à LA GALAUBE. L'affaire tourna court, faute de minerai de qualité et de quantités suffisantes.

La FORGE d'ARFONS et sa dynastie de maîtres de forge, de 1742 à 1865, continuent la tradition de la métallurgie du fer en Montagne Noire.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 3 avril 1742(A.D.AUDE 2E142) autorisa Charles-Emmanuel de MONTFAUCON de ROGLES à établir une forge de fer "sur le terrain qu'il possède situé au Termini,² appelé la Baronne, où il existe une vieille mesure d'un moulin à foulon lui appartenant." Il s'agit, au confluent de l'AIGUEBELLE et du SOR, de l'un des moulins de CONTIE, maire perpétuel, au Compoix de 1697, dénommé aussi la Rassègue, et ce nom de rassègue (la scie) dit bien qu'un emplacement favorable sur un cours d'eau pouvait être utilisé successivement par diverses industries.

¹ BELHOMME, Notice sur ORFONS, 1847.

² Limites



La forge sur le SOR, figurant sur un Plan des Rigoles 1760, Archives des VNF à Toulouse .

Charles-Emmanuel de MONTFAUCON était le fils cadet d'une famille illustre. Il avait grandi au Château de BELLOC, près de REVEL, dont les terres de plaine étaient traversées par le SOR (RIQUET eut d'ailleurs l'intention d'acquiescer là de son grand-père, en 1652, un moulin, puis y renonça pour se lancer dans la construction de son château de Bonrepos).

Charles-Emmanuel de MONTFAUCON épousa en 1717 Anne de CONTIE, une des deux filles de CONTIE, maire perpétuel, et s'installa à ARFONS. Il racheta, dès 1722, à la mort de son beau-père, la charge de maire perpétuel, et se révéla un bon administrateur de la communauté d'ARFONS. La création de la Forge est ainsi le fait du premier des Arfontais par l'autorité que lui donne sa charge royale de maire. Il devient le premier entrepreneur du pays d'ARFONS. Cependant son entreprise n'a jamais intégré la production du minerai, ni son acheminement, ni la production du charbon de bois. M. de MONTFAUCON ne dérogeait pas en exerçant l'activité noble de maître de forge.

Dans sa requête initiale, il se prévaut d'être propriétaire d'un moulin au courant d'eau suffisant, mais aussi d'être entouré de quantité de bois "appartenant tant à sa Majesté qu'à l'Evêché et au Chapitre de Carcassonne, à la Chartreuse de Castres, au monastère de Prouilhe, et autres particuliers." Il prétend encore qu'il " possède aux environs plus de 2000 arpents de terres sur lesquels il y a une mine de fer très considérable". Cette dernière assertion n'a jamais été vérifiée! En réalité, M. de MONTFAUCON a dû faire venir le minerai de fer de la Caunette, près de Salsigne et Lastours, distant de quatre lieux. Il plaide encore que cette forge vaudra "un bien infini" aux habitants d'ARFONS et des environs, qu'elle emploiera, sans porter préjudice à aucun autre établissement, car on dispose de "beaucoup plus de bois qu'il n'en faut pour l'affouage de la forge".

L'arrêt du Conseil prescrit au maître de forge nouveau de respecter l'ordonnance d'août 1669 dite de FROIDOUR, et le Grand Maître des Eaux et Forêts du Languedoc, M. d'ANSEAU, a contresigné l'arrêt du 3 avril 1742

La forge d'ARFONS est une forge à la catalane, composée d'un fourneau ventilé par une trompe hydraulique et d'un marteau, animé lui aussi par une roue hydraulique. La trompe à la catalane ventile le four plus efficacement que les anciens soufflets et permet d'atteindre une température plus élevée. La forge produit du fer brut en lingots ou massots.

Les premières années d'exploitation furent difficiles du fait de la disette d'eau et de la qualité inégale du minerai de la Caunette. On le sait grâce au dossier (conservé aux A.D.HERAULT C5677) d'une controverse entre M. de MONTFAUCON, assisté par son gendre, et M. de LUSTRAC de SCORBIAC, propriétaire du FAJAL, lequel soutient en 1757 un projet d'installation d'une forge concurrente sur le SOR, "avec martinets, raffinerie et fonderie".

Pour faire valoir son projet, M. de LUSTRAC de SCORBIAC critique sévèrement la forge existante: "Elle est devenue plus à charge qu'à profit, avance-t-il, faute pour l'entrepreneur de savoir employer la mine pour rendre le fer plus doux. Elle est déviée au point que le propriétaire n'a jamais pu trouver des fermiers et la laisse les trois quarts du temps sans rien faire".

Pierre de PUJOL, gendre de M.de MONTFAUCON de ROGLES, réplique dans un mémoire qui mérite d'être longuement cité: *"Lorsqu'on permit au Sieur de ROGLES, mon beau-père, l'établissement de la Forge d'ARFONS, n'exigea de lui qu'il y eut dix lieux d'éloignement d'aucune forge. Il en est fait mention dans la permission accordée par Sa Majesté à M. de ROGLES le 2 juin 1742. L'établissement proposé par M. de LUSTRAC se trouverait au plus à 150 toises de la Forge d'ARFONS. M. de LUSTRAC dit aussi avoir de la mine dans son domaine du FAGEAL. Il est très probable qu'il n'en a point, ni dans les environs. M. de ROGLES et moi avons fait des recherches très considérables puisque nous avons dépensé plus de 400 livres sans en découvrir de plus proche qu'à la CAUNETTE qui est à 5 heures de chemin d'ARFONS. M. de LUSTRAC représente avoir des bois pour l'affouage. Il en aurait tout au plus pour un huitième. Le reste, il faudrait qu'il le prenne dans les forêts du Roi, ou dans celles des Dames de PROUILHE. Une consommation jointe à celle de ma forge, qui, depuis 3 ans qu'elle a recommencé de travailler, a fait augmenter d'un tiers le prix du bois ou du charbon aux particuliers et aux manufactures de Carcassonne, Saissac et autres."*

La première génération des maîtres de forges d'ARFONS, celle de Charles-Emmanuel de MONTFAUCON et d'Anne de CONTIE, a passé la main à la deuxième, celle de leur fille Marie-Antoinette de MONTFAUCON et de son mari Pierre de PUJOL, qu'elle a épousé en 1754 et attiré à ARFONS. De famille noble, mais sans illustration et sans fortune, le Sieur de PUJOL s'applique aussitôt à gérer et défendre le patrimoine arfontais de ses beaux-parents déjà âgés, qui ne disparaîtront l'un et l'autre qu'en 1763. N'étant pas natif d'ARFONS, M. de PUJOL aura du mal à supporter l'esprit d'indépendance des Arfontols, dont il se plaint amèrement dans des lettres de 1763 au Délégué de l'Intendant du Languedoc (lettres dont je publie des extraits en annexe à la présente note).

Il faut insister sur sa remarquable épouse, Marie-Antoinette. Née à ARFONS le 18 janvier 1728, elle a été élevée à SAINT-CYR de 1736 à 1748, dans une maison que Madame de MAINTENON avait fondée pour assurer l'éducation des jeunes filles de la noblesse. Elle a l'affection de ses deux frères, qui font des carrières brillantes dans les armées et à la Cour, l'un écuyer de Monseigneur le

Dauphin et auteur d'un traité d'équitation fameux, l'autre chevalier de main de Madame ADELAÏDE, fille de Louis XV. Cependant, Marie-Antoinette n'a pas obtenu de ses frères que la charge de Maire perpétuel d'ARFONS soit reprise à la mort de son père par son époux Pierre de PUJOL. C'est donc privé de l'autorité que la charge donnait à son beau-père que Pierre de PUJOL s'est efforcé de maintenir et développer la Forge après le décès du chevalier de MONTFAUCON de ROGLES.

Certes, son opposition résolue, avec celle des manufacturiers de Carcassonne qui redoutaient le renchérissement du bois, avaient eu raison du projet d'installation d'une forge au FAJAL de M. de Lustrac de Scorbiac. Mais il était nécessaire de trouver un minerai de meilleure qualité. Celui de la CAUNETTE vint d'ailleurs à manquer quand il se querella avec CUSSON, propriétaire de la mine. Dès 1764, Pierre de PUJOL s'entendit avec le sieur GARY, inventeur d'une mine à SARREMIJANE, dans les Corbières, et poussa ensuite jusqu'à VICDESSOS, dans le Pays de FOIX.

Rien de plus ingrat que l'exploitation de ces mines, qui employaient des ouvriers peu qualifiés à des travaux dangereux, en surface ou en souterrain. Aussi les maîtres de forges ne se mêlent ni des mines, ni du transport du minerai. Pierre de PUJOL continue cependant à rechercher du minerai sur place. Il croit encore en avoir trouvé en 1766, mais il est une nouvelle fois déçu.

En 1767, il a le culot de demander le transfert de sa forge au FAJAL, 500 toises en aval de la sienne sur le SOR, chez le même M. de LUSTRAC de SCORBIAC dont il a combattu le projet 10 ans auparavant, au motif qu'il trouverait là davantage d'eau et de pente! Il n'est nullement réconcilié avec lui, mais demande carrément au Pouvoir Royal une autorisation valant expropriation (A.D.HERAULT C5674) ; cette demande n'aura pas de suite, et pas davantage la requête d'adjoindre un martinet à sa forge, qu'il a déposée l'année suivante. Faute de martinet, la forge sur le SOR n'a jamais possédé qu'un gros marteau et n'a pu produire que du fer brut en lingots.

Pierre de PUJOL se décide alors, en 1769, à demander le transfert de sa forge du SOR jusqu'à l'ALZAU, en limite d'ARFONS et de RAMONDENS, mais sur le territoire de SAINT-DENIS et de LACOMBE, qui dépendent du Diocèse de CARCASSONNE et non plus de celui de LAVAUR.(A.D. HERAULT C 5672). Dans sa requête, M. de PUJOL fait valoir que le charbon de bois continuera à lui venir du Bois de RAMONDENS des Dames de PROUILHE, et que le charroi du minerai sera grandement facilité, qu'il vienne du Cabardès, des Corbières ou de l'Ariège, d'autant que ce transport s'effectue pour l'essentiel via CARCASSONNE, la grande ville bien reliée à SAINT-DENIS. Il souligne qu'il pourra assurer une charge de retour aux nombreuses charrettes qui descendent du bois ou du charbon de la Montagne Noire à CARCASSONNE. Enfin, l'ALZAU, à l'endroit choisi en amont de la prise d'eau de la RIGOLE, se révèle plus abondant et régulier que le SOR, et la déclivité est forte. Le transfert est autorisé et effectué en 1770.

Un inventaire archéologique des ouvrages de dérivation de l'ALZAU entre la GALAUBE et la Prise d'Eau de la RIGOLE reste à faire. Il y a là une vraie zone industrielle depuis le Moyen-Age, et en particulier les vestiges de la mouline de fer des Dominicaines, de la prise d'eau de la Rigole d'Essai, sans oublier le restaurant de la mère BOIVERT au cassoulet légendaire, et, last but not least, le barrage de 2001 qui réalise un projet ancien.

Le transfert du SOR à l'ALZAU de la Forge a été sans aucun doute bénéfique aux habitants d'ARFONS, puisqu'il a permis le développement de la Forge, l'adjonction d'un martinet et la

diversification du produit. La consommation de charbon de bois s'est d'autant accrue, à l'avantage des mêmes forgerons, charbonniers et charretiers qu'auparavant.

Pierre de PUJOL exploita la forge sur son nouveau site de l'ALZAU jusqu'à sa mort en 1786 et c'est son épouse propriétaire Marie-Antoinette de MONTFAUCON qui appela à lui succéder leur fils aîné, Charles-Emmanuel de PUJOL (R.H. du Tarn, volume 7/8). Marie-Antoinette de MONTFAUCON est le pivot de cette dynastie arfontaise de maîtres de forges, d'autant que sa sœur ainée handicapée, son frère l'Ecuyer du Dauphin, son frère l'écuyer de Madame ADELAÏDE, moururent tous trois sans descendance. C'est Marie-Antoinette qui reçoit une pension royale de 800 livres "en mémoire des services rendus " par l'un ou l'autre de ses frères (A.N.0/1/116 fol.10471).



La forge sur l'ALZAU, photographiée sur une carte postale 1900.

Charles-Emmanuel de PUJOL, né à ARFONS le 21 novembre 1757, élève de l'Ecole de SOREZE au temps de Dom FOUGERAS, lieutenant au Régiment Agenais, avait participé à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Il dirigea personnellement l'exploitation de la Forge, ou quelquefois l'affirma. Il sut traverser les temps troublés de la REVOLUTION sans perdre son patrimoine, avec l'appui de sa mère Marie-Antoinette et de sa sœur Jeanne qui résidaient courageusement à ARFONS, et malgré son frère Joseph Charles Simon, qui en émigrant exposait sa famille à des rebuffades.

On trouve aux Archives du Tarn (I.S. avant 1789, volume 3 page 54) le procès-verbal d'une séance du District de Castres du 15 frimaire an III qui, en présence du " citoyen PUJOL d'ARFONS", contraint la municipalité d'ARFONS à requérir les charrettes et les bœufs nécessaires au transport du charbon de bois ,à obliger les adjudicataires des coupes de bois et les charbonniers eux-mêmes à

fournir en charbon de bois sa Forge "qui est à la veille de chômer, par défaut de charbon", tant la fabrication du fer paraît utile à l'agriculture et aux armées de la République en danger.

Le Citoyen PUJOL, ci-devant Charles-Emmanuel de PUJOL, au sortir de la Révolution et de l'Empire, avait maintenu sa forge, et conservé ses terres arfontaises, tandis que son frère Joseph Charles Simon, l'émigré, dut attendre la Restauration pour relever la tête. Ce dernier, qui signait joliment "le chevalier de PUJOL", étant chevalier de Saint-Louis, fut le maire d'ARFONS, nommé par le Préfet, de novembre 1815 au mois d'août 1817, entre deux mandats de Pierre-Etienne TRILHE. C'était sans doute un "ultra", partisan d'un retour pur et simple à l'Ancien Régime, un émule de Joseph de VILLELE (On sait que son cousin germain Isidore de Beauregard avait épousé Emilie de VILLELE, la sœur du futur ministre) .Il est remercié en 1817, et la famille PUJOL va se détacher d'ARFONS. Marie-Antoinette est morte en 1798.Charles-Emmanuel et sa sœur Jeanne ont vendu LESPINAS, qui était dans le patrimoine des descendants du maire CONTIE depuis 1606 (Cf. J.M.DOUDIES), à SOMPAYRAC en 1809, et la Chartreuse est vendue en 1817 à J.P.A. de BARRAU qui la revend peu après à CAVAYE.

La Forge maintint son activité au-delà des années 1830, terme habituel des forges à la catalane dépassées par les hauts-fourneaux des cités industrielles. C'est ainsi qu'on peut lire dans l'ILLUSTRATION de 1847: "*On ne trouve à ALZAU que la maison de garde et la belle forge de M.de PUJOL, adossée à une pente de la forêt et assise sur le torrent qui, à quelques pas de là, va donner naissance à la RIGOLE, et encore le monument à RIQUET, daté de 1837. L'Administration du Canal a l'intention d'établir à ALZAU un barrage véritable*".

Madame d'IMBERT, née de PUJOL, cède la Forge en 1859 à MM.TALABOT et MARMIER, de TOULOUSE. "*C'est en 1865, écrit PARIZET, que la libre entrée des fers étrangers porta le dernier coup à la Forge d'ALZAU, qui était parvenue à fabriquer d'excellents aciers en mêlant aux minerais indigènes un minerai venant de Mockta el Hadid, près de Bône, en Algérie*".

Les bâtiments de la Forge abritèrent ensuite une papeterie et une fabrique de draps. C'est aujourd'hui une auberge devant laquelle on peut admirer, posé sur un socle de pierre, un magnifique marteau de forge.

Mais il y a un siècle et demi que ne résonne plus dans les sous-bois de RAMONDENS le "VACARME DES MARTEAUX LOINTAINS DANS UNE FORGE" que Victor HUGO évoquait dans un poème de vieillesse et que BELHOMME a pu encore entendre (cf. citation en exergue).

Une belle description de la forge sur l'ALZAU est celle du préfet BARANTE, dans son "Essai sur le Département de l'AUDE" de l'an IX, cité par MAHUL:

"Fer cédat 300 livres, fer fort 27000 livres, fer doux 270000 livres...Lieu d'approvisionnement en charbon: Bois de la Loubatière et de Ramondens ...en minerai: Vicdessos (Ariège)...Cette forge de Saint-Denis, placée à 6 heures de distance de Carcassonne, est dans une belle situation. Elle appartient au Citoyen de PUJOL, qui la fait régir par le Citoyen MAHOUX. Elle travaille 9 mois de l'année. La disette d'eau la fait chômer en thermidor, fructidor et vendémiaire. On y a établi un martinet propre à la fabrication de boulets, balles de fer battu, et de plusieurs autres sortes de fer. Les arrivages de minerai s'y font avec facilité. Elle se procure aisément le combustible nécessaire..."

Que sait-on des forgerons? PARIZET écrit qu'ils n'étaient pas recrutés dans la Montagne Noire, qu'ils venaient du Pays de Foix, qu'ils se targuaient d'un savoir-faire inaccessible aux ouvriers locaux, tenant tête aux maîtres de forges eux-mêmes. Ils prétendaient, sans doute afin de réserver leurs recettes à leurs cercles, que *"le meilleur fer venait avec le moins de mine, le moins de charbon, et le moins de temps"*!

Il faut enfin donner toute leur place aux charbonniers. CANTELOUBE nous explique l'importance du charbon de bois dans cette aventure de la Forge: la part du charbon de bois dans le prix du fer passe de la moitié aux deux tiers de 1758 à 1835, tandis que la part du minerai chute du quart au cinquième. Une forge comme la nôtre consomme chaque année le produit d'une centaine d'hectares de bois taillis. Les bois taillis mettant une vingtaine d'années à se régénérer, la forge préempte dans la longue durée la production de 2000 hectares d'espace forestier. C'est la moitié de la superficie du terroir d'ARFONS, c'est la superficie de la Grange de RAMONDENS!

Le rôle du charbon de bois, et par excellence celui du charbon de bois de hêtre qui est du carbone pur, dans le processus métallurgique est double et a du merveilleux: non seulement il capture l'oxygène du minerai (qui est un oxyde de fer), mais encore il ajoute au fer plus ou moins de carbone, produisant ainsi toute une variété de métaux carbonés, de la fonte à l'acier.

Et surtout, il y a, entre les maîtres de la forêt et les maîtres de la forge, le peuple irréductible au salariat des charbonniers! Peut-être une famille sur deux, dans cet ARFONS des XVIII^e et XIX^e siècles qui compte un millier d'habitants, tire-t-elle son revenu du charbonnage. Sans Dieu ni maître, ou plus simplement, sans contrat de travail ni comptabilité, hirsutes et noirs, discrets et retors, auprès de leur meule charbonnière qui transforme le bois en charbon comme le four des alchimistes transformait le plomb en or, les charbonniers détiennent, plus que jamais au temps de la Forge, le génie du lieu d'ARFONS.

Bertrand GABOLDE, août 2014

P.S. Il ne faut plus confondre la forge d'ARFONS (et de LACOMBE) avec celle de M.MERIGONDE, qui acquit la forêt de SARREMEGE en 1820, et fut autorisé en 1825 à y établir sur le SOR une forge, qu'il sut exploiter jusqu'aux années 1860. Faute d'un débit suffisant, et malgré sa tentative d'augmenter le SOR de la Sorette, il ne pouvait travailler que 4 ou 5 mois par an. Comme d'autres avant lui, il crut à tort trouver du minerai sur place et dû y renoncer. Il reste de son entreprise, à la queue de la retenue des CAMMAZES, un lieudit la Forge.

Annexes :

Les Doléances de M. de PUJOL, en 1763: "Je suis ici dans une espèce de république..."

Pierre de PUJOL, gentilhomme sans illustration ni fortune, vait épousé en 1754 Marie-Antoinette de MONTFAUCON, fille d'Anne de CONTIE et du Chevalier de MONTFAUCON de ROGLES, lequel avait repris la charge de Maire perpétuel d'ARFONS à la mort de son beau-père CONTIE en 1722 et avait créé la Forge d'ARFONS en 1742.

Marie-Antoinette avait été élevée dans la Maison Royale de Saint-Cyr, ses frères étaient devenus l'un écuyer de Monseigneur le Dauphin, l'autre chevalier de main de Madame ADELAÏDE, fille du Roi Louis XV.

M. de PUJOL s'était laissé attirer à ARFONS par sa femme et confier la gestion des biens de ses beaux-parents vieillissants, qui mourront l'un et l'autre en 1763. Une tâche difficile, d'autant plus que la charge de maire perpétuel ne lui est pas transmise à la mort de son beau-père, le beau-frère écuyer s'y opposant...

Il demande de l'aide à M. de VOISINS-LAVERNIERE, délégué de l'Intendant du Languedoc, qui a l'oreille du Duc de FITZ-JAMES, commandant en chef de la Province.

Les lettres citées sont aux ARCHIVES de l'HERAULT (C.6751 Intendance du Languedoc)

Extraits des lettres de M. le Comte de PUJOL à M. de VOISINS-LAVERNIERE (ARFONS, par Castelnaudary, 30 septembre et 16 octobre 1763).

"Monseigneur,

M'étant marié il y a 8 ou 9 ans avec Mademoiselle de MONTFAUCON, sœur de l'Ecuyer de Monsieur le Dauphin qui a peut-être l'honneur d'être connu de vous, je suis venu m'établir sur le bien de cette dame situé dans la paroisse d'ARFONS, diocèse de LAVAU, qui était abandonné et au pillage. ARFONS est le refuge de tous les coquins des environs. J'ai voulu par prières et menaces y mettre quelque ordre, j'ai même fait quelques frais de justice ordinaire pour les épouvanter, mais il n'y a même pas d'huissier qui ose leur signifier, parce qu'ils sont affamés, il y a même eu des brigades de maréchaussée indisposées. Je ne vous ennuierai point, Monseigneur, d'un plus long détail, parce que si vous voulez me faire la grâce de vous informer de la réputation des gens d'ARFONS, j'ose espérer que vous donnerez des ordres pour punir ceux qui me manqueront ou qui détruiront le bien de Madame de PUJOL. Elle a le malheur d'avoir ce bien à ARFONS, et ces gens-là ont pris goût au larcin de telle façon qu'elle nourrit tous leurs chevaux. Voici, Monseigneur, un fait qui s'est passé dernièrement et dont je vous demande justice:

Le nommé CAIRAC, le fils aîné, d'ARFONS, que j'avais prié de ne point faire manger mes près par ses chevaux, continue jour et nuit. Revenant de la chasse sur le midi, je trouve deux de ses chevaux dans mes près comme je les y avais vus le matin. Je fis conduire ces chevaux avec des témoins au cabaret, le dit CAIRAC enfonça les portes, menaça et attaqua des gens qui voulaient me défendre, enfin on fut

obligé d'appeler le consul, qui lui en remettra à ce sujet, mais il n'y a point d'injure que ce coquin ne vomit contre moi ...

Ils sont plusieurs qui menacent journellement mes métayers, lorsqu'ils chassent leurs chevaux de mes prés, on en a eu même qui ont été battus, et ils vont les garder la nuit avec leurs fusils. Vous pourriez, Monseigneur, ordonner une punition générale qui serait un désarmement de cette paroisse, à l'exception des bergers parce qu'il y a beaucoup de loups...

Je suis ici dans une espèce de république, et si vous vouliez me faire la grâce de vous en faire rendre compte, vous verriez qu'il est malheureux pour un galant homme de l'habiter. Mais comme le bien de Madame de PUJOL est considérable, et orné de forges à fer, nous sommes obligés de l'habiter une partie du temps. Monsieur de MONTFAUCON de ROGLES, mon beau-père, mort depuis environ un mois, avait été obligé d'acheter la Mairie de ce lieu, ce qui lui donnait une autorité sur ce méchant peuple, mais mon beau-frère Ecuyer de Monsieur le Dauphin s'oppose à ce que je prenne cette charge. Depuis cette mort, nous essayons fréquemment des impertinences. Madame de PUJOL, qui a perdu à 8 jours près son père et sa mère, n'a pas la force de vous écrire pour implorer votre protection."

Extrait d'une lettre datée du 21 novembre 1763 de M. de VOISINS-LAVERNIERE au DUC de FITZ-JAMES:

"...ARFONS est un gros village sur le plus haut de la montagne dont les habitants sont réputés pour être extrêmement mutins et séditieux .Leur situation au milieu des bois qui les entourent leur donne ce caractère de mutinerie et cette espèce d'indépendance. M. de PUJOL est à plaindre d'être tous les jours en butte aux impertinences de ces gens-là, sans autorité pour les contenir..."

